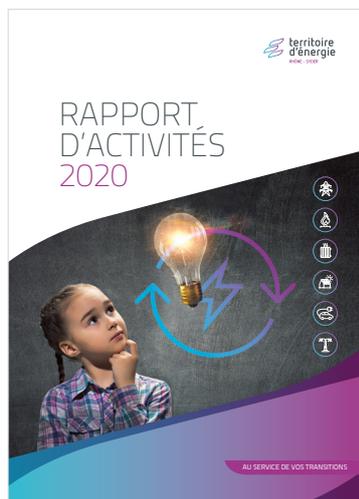


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

sommaire



03

ÉDITORIAL

Malik Hechaïchi,
Président du Syder

04

Une année ensemble

06

LES CONCESSIONS

06. Électricité

08. Gaz

11. Le contrôle

12

La maîtrise d'œuvre
et d'ouvrage

14

La maintenance
et l'exploitation de
l'éclairage public

16

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

16. La chaleur

18. Le photovoltaïque

20. IRVE

22

Commande Publique
et Compte Administratif

24

Organigramme
des services

26

Délibérations

Le rapport d'activités 2020 est une publication du SYDER
Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69574 Dardilly Cedex.
Tél : 04 72 18 75 00 – Fax : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr
Site internet : www.syder.fr

Directeur de la publication : Malik Hechaïchi
Rédacteur en chef : Cyndy Colson
Coordination photos et cartographies : Nicolas Elie
Crédits photos, photos aériennes et cartes : Syder DR
Réalisation : Prisme Consulting Lyon 2^e - www.prismeconsulting.com
Tirage : 1000 exemplaires
Décembre 2021

éditorial

MALIK HECHAÏCHI

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE - SYDER



transition énergétique
accompagnement
énergies renouvelables



La publication d'un rapport d'activités est un moment important dans la vie d'une collectivité. Il permet de faire le point sur le chemin parcouru, et de définir les ambitions et trajectoires à venir.

L'année 2020, marquée par la pandémie de covid, a ralenti les activités du SYDER Rhône. Cependant, la mise en place d'une organisation réactive ainsi que les nombreuses actions des équipes ont permis au SYDER Rhône d'accompagner tous les projets en cours, et ainsi soutenir ses partenaires.

L'année 2020 a été une année d'élections municipales et intercommunales. De nouveaux délégués et de nouveaux vice-présidents, engagés et courageux ont rejoint les équipes en place, pour apporter leur énergie à cet outil de solidarité qu'est le SYDER Rhône. Bienvenue à eux...

J'ai alors été élu pour la présidence du SYDER Rhône, et je les en remercie.

Le SYDER Rhône, Territoire d'énergies, a, sur la précédente mandature, initié un mouvement vers la transition énergétique. Les 6 années à venir permettront de renforcer cette position d'acteur majeur des communes. Les défis sont grands et nombreux, qu'il s'agisse de développer la sobriété énergétique de l'éclairage public, d'améliorer les réseaux de gaz, ou encore de développer les productions d'énergies renouvelables.

Mais comme rien ne peut se faire seul, ma priorité est de vous connaître, de vous accompagner dans l'étude et la réalisation de vos projets, de répondre à vos attentes : d'être à votre écoute.

C'est ensemble et en partenaires que nous relèverons les défis énergétiques, environnementaux et sociétaux.

Malik HECHAÏCHI



UNE ANNÉE ENSEMBLE (2020)

COMMENT LE SYDER RHÔNE A FAIT FACE À LA CRISE SANITAIRE

La pandémie et le confinement instaurés en France ont exigé de chacun d'inventer de nouveaux fonctionnements de travail. Le SYDER Rhône n'a pas été épargné.

Les équipes ont œuvré à maintenir et garantir la continuité des services apportés aux communes du Rhône, tout en respectant les directives ministérielles.

Du côté des marchés de travaux, les chantiers initiés dans les communes ont été suspendus jusqu'à la reprise de l'activité au mois de mai.

C'est en adaptant les modalités de règlement des comptes (tels que définis à l'article 5.1.1 du cahier des clauses administratives particulières

(CCAP) des marchés de travaux 2016) que le SYDER Rhône a pu verser 90% des montants des marchés (au lieu de 70%) à ses partenaires, afin de soutenir une activité alors à l'arrêt.

De nouvelles habitudes, de nouvelles règles de santé et de sécurité au travail sont nées de cette expérience collective, et ont permis de maintenir les actions indispensables.

La mise en place du télétravail, la disponibilité des équipements, et les connaissances techniques des collaboratrices et collaborateurs du SYDER Rhône ont sauvé les activités essentielles aux adhérents.



JANVIER

Mardi 07 janvier
Réunion des Vice-présidents lors de laquelle ont été choisis les Trophées 2019

Samedi 18 janvier
Inauguration du centre Bourg de Villié Morgon

Lundi 27 janvier
Comité Syndical

FÉVRIER

Jeudi 27 février
Réunion avec le Président de ALTE 69 pour évoquer une collaboration avec le SYDER ; Réunion du Bureau Syndical

MARS

Mardi 03 mars
Comité Syndical

Dimanche 15 mars
1^{er} tour des élections municipales

JUIN

Dimanche 28 juin
2^e tour des élections municipales

JUILLET

Jeudi 16 juillet
Élection du Président et des 7 vice-Présidents

Président



Malik HECHAÏCHI
(Belleville en Beaujolais)

FOCUS SUR LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SYDER

Nous vous présentons la nouvelle gouvernance élue en juillet 2020 pour le mandat 2020 – 2026. Comités, bureaux, Président et Vice-présidents : la gouvernance du SYDER permet de faire entendre la voix de chacun dans un souci de pragmatisme et d'efficacité.

1.



Paul VIDAL
Délégué aux relations et coopérations institutionnelles (Toussieu)

2.



Didier MOULIN
Délégué aux finances, budget et commande publique (Villefranche-sur-Saône)

3.



Michel GOUGET
Délégué au développement des énergies renouvelables (Montrottier)

4.



Sandrine ARNAUD
Déléguée à la communication (Vaugneray)

5.



Jules JOASSARD
Délégué à l'administration générale, aux ressources humaines et aux concessions de distribution publiques d'énergies (Sérézin du Rhône)

6.



Alain GERBERON
Délégué aux travaux d'investissement sur les réseaux secs (Vindry sur Turdine)

7.



Sylvain SOTTON
Délégué à l'électromobilité, l'écoute et veille territoriale (Beaujeu)

8.



Annick LAFFAY
Déléguée à l'urbanisme (Les Sauvages)

9.



Pascale REYNAUD
Déléguée à la prospective et innovation (Villefranche-sur-Saône)

10.



Pascal LEBRUN
Délégué à l'exploitation des réseaux (Alix)

Le bureau syndical

Malik HECHAÏCHI / Paul VIDAL / Didier MOULIN / Michel GOUGET
Sandrine ARNAUD / Jules JOASSARD / Alain GERBERON
Sylvain SOTTON / Annick LAFAY / Pascale REYNAUD / Pascal LEBRUN
Christian GALLET (Lozanne) / Ludovic VENET (Charentay)
Jean-Pierre DEBIESSE (Chazay d'Azergues) / Dominique DESPRAS (Claveisolles) / Bernard JAMBON (Gleizé) / Agnès GRANGE (Saint Symphorien sur Coise) / Jean-Christophe WADBLED (Limas)
Ghislaine CHERBLANC (Soucieu en Jarrest) / Marc COSTE (Saint André la Côte) / Bernard GROSBOST (St Georges de Reneins)
Olivier AIGLON (Yzeron) / Murielle SOLERTI (Lachassagne)
Thierry DUBUIS (Communauté de Communes Est Lyonnais)
Didier JAFFRE (Communauté de Communes Saône-Beaujolais)



SEPTEMBRE

Mardi 8 septembre

Réunion des Vice-présidents :
préparation du Comité

Mardi 15 septembre

Comité syndical et élection
des 3 derniers Vice-présidents

Mardi 22 septembre

- Réunion des Vice-présidents
- Commission d'appel d'offres
- Réunion du Bureau syndical

Mardi 29 septembre

Réunion des Vice-présidents

OCTOBRE

Mardi 13 octobre

- Réunion des Vice-présidents
- Lancement des négociations pour le renouvellement du contrat de concession Gaz

Mardi 20 octobre

Réunion du Bureau Syndical

Mardi 27 octobre

Réunion des Vice-présidents

NOVEMBRE

Vendredi 06 novembre

Réunion avec nos partenaires (SERPOLLET et IZIVIA) pour un point sur le marché d'installation et d'exploitation des bornes de recharge

Mardi 10 novembre

Séminaire entre les élus de l'exécutif et les chefs de services du SYDER

Vendredi 20 novembre 2020

Entretien dans le cadre de la médiation entre ENEDIS et le SYDER

Mardi 24 novembre

- Réunion des Vice-présidents
- Réunion de la commission Concessions (négociations en cours pour le renouvellement de la concession Électricité)

DÉCEMBRE

Mardi 1^{er} décembre

Réunion du Bureau Syndical

Mardi 08 décembre

Comité Syndical

Vendredi 11 décembre

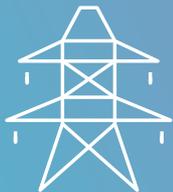
Réunion avec Martin Sotton, Maire de Thizy-les-Bourgs et Président de ALTE 69 pour aborder les sujets que nos deux structures pourraient mener en commun ;

Jeudi 17 décembre

Arrêt du processus en cours pour la médiation avec ENEDIS et ouverture des contentieux autour de «la manière de compter» (amortissement, PR, comptabilisation des financements des tiers, régime rural vs régime urbain, etc.) ;

Mardi 22 décembre

Réunion des Vice-présidents



L'ÉLECTRICITÉ

Depuis sa création, le SYDER Rhône est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) pour 200 communes du département du Rhône, soit près de 400 000 habitants. À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique.

La distribution d'électricité est encadrée par un monopole institué par l'Etat, et sa fourniture soumise aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Le SYDER Rhône, par contrat de concession, a donc délégué l'exploitation du réseau de distribution à ENEDIS, et la vente d'électricité à EDF.

Le SYDER Rhône préserve la bonne qualité des réseaux électriques de sa concession de plusieurs manières :

• Renforcements

Amélioration de la qualité de la fourniture du réseau électrique existant.

> 63 projets pour un montant de 2 262 055 €

• Extensions

Prolongements de lignes électriques pour de nouvelles alimentations

> 73 projets pour un montant de 1 390 963 €

• Dissimulations

Mise en souterrain de réseaux existants (électriques, téléphoniques, éclairage public)

> 42 projets pour un montant de 4 310 710 €

• Résorptions de fils nus

Suppression des fils nus en cuivre qui sont aujourd'hui vieillissants, disgracieux et même dangereux.

> 29 projets pour un montant de 1 054 521 €

Chaque année, le SYDER Rhône contribue par ses actions à l'aménagement, l'entretien et la sécurisation de la distribution électrique pour les habitants des communes du Rhône.



400 000
habitants



200
communes

MAÎTRISE D'OUVRAGE ÉLECTRICITÉ : COMPRENDRE LA RÉPARTITION ENTRE LE SYDER RHÔNE ET ENEDIS, SELON LES COMMUNES RURALES OU URBAINES

Selon le contrat de concession qui lie Le SYDER Rhône et ENEDIS, la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les 2 parties se base sur la distinction faite entre commune rurale et commune urbaine.

Sont définies comme communes rurales les communes de moins de 2 000 habitants, et situées dans une aire urbaine de moins de 5 000 habitants.

Sont donc définies comme communes urbaines toutes celles de plus de 5 000 habitants.

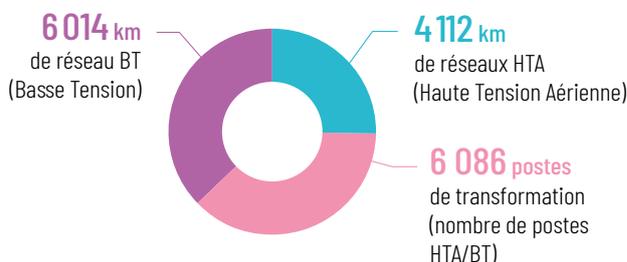
Les communes évoluant, les demandes de redéfinition des communes sont conjointement demandées par le SYDER Rhône et ENEDIS, tous les 6 ans, au Préfet. C'est donc l'arrêté préfectoral de 2014 qui fixait la répartition des communes pour l'année 2020.

Pour ce qui concerne les projets et travaux électriques :

Le SYDER Rhône est maître d'ouvrage pour les communes rurales (hormis les renforcements Haute tension Aérienne - HTA)

ENEDIS est maître d'ouvrage pour les communes urbaines.

Cependant, le SYDER Rhône est là pour accompagner, par son expertise et son contrôle, toutes les communes dans leurs relations avec ENEDIS.



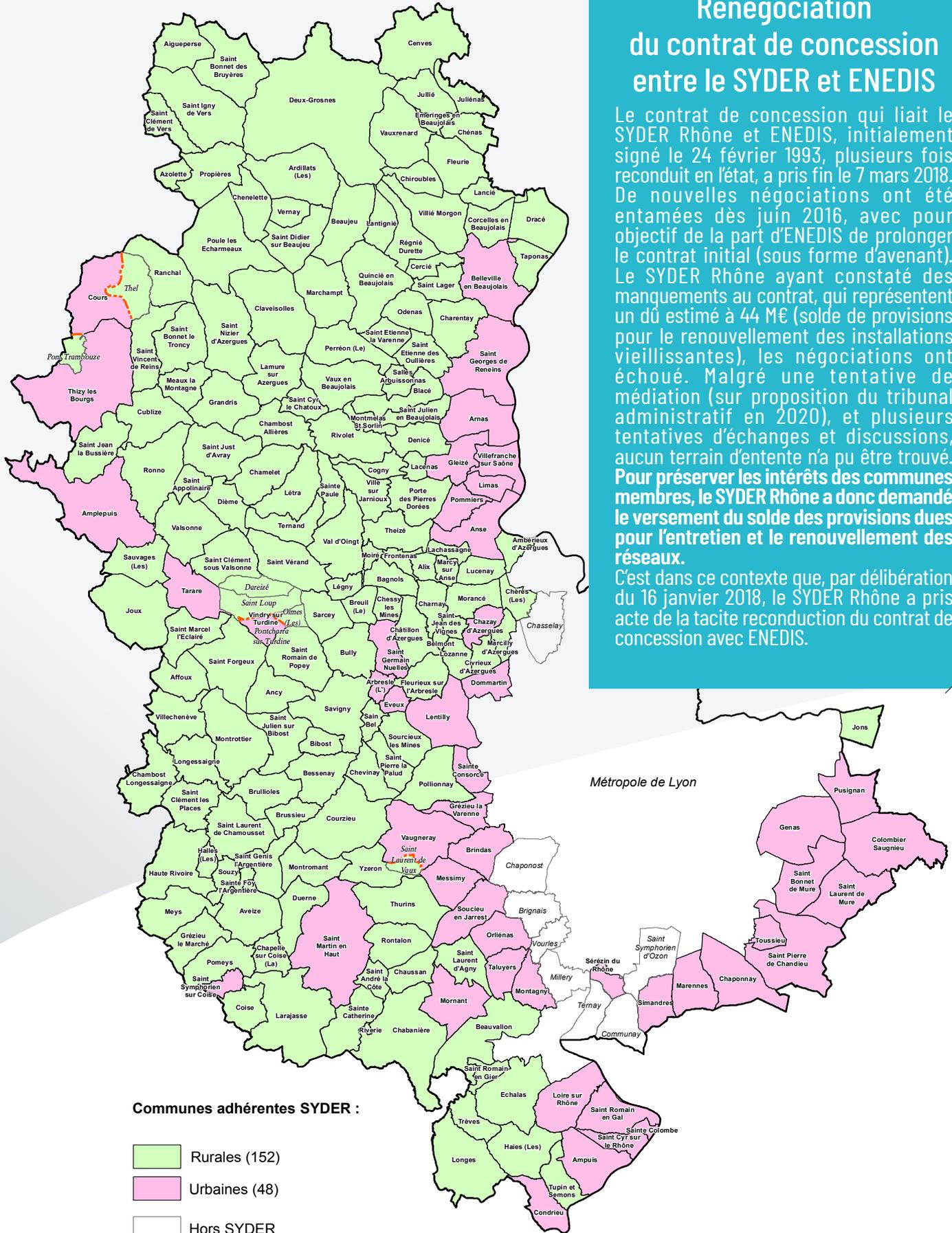
Total Clients consommateurs	225 898
Dont aux TRV	144 575
Dont au marché	81 323
Énergie acheminée	2 426 GWh
Durée moyenne annuelle de coupure	81.4 mn
Durée moyenne annuelles hors incidents exceptionnels	75.9 mn
Clients coupés pendant > 5 heures	11 901
Clients avec plus de 6 coupures > 3 mns	307



Renégociation du contrat de concession entre le SYDER et ENEDIS

Le contrat de concession qui liait le SYDER Rhône et ENEDIS, initialement signé le 24 février 1993, plusieurs fois reconduit en l'état, a pris fin le 7 mars 2018. De nouvelles négociations ont été entamées dès juin 2016, avec pour objectif de la part d'ENEDIS de prolonger le contrat initial (sous forme d'avenant). Le SYDER Rhône ayant constaté des manquements au contrat, qui représentent un dû estimé à 44 M€ (solde de provisions pour le renouvellement des installations vieillissantes), les négociations ont échoué. Malgré une tentative de médiation (sur proposition du tribunal administratif en 2020), et plusieurs tentatives d'échanges et discussions, aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé. **Pour préserver les intérêts des communes membres, le SYDER Rhône a donc demandé le versement du solde des provisions dues pour l'entretien et le renouvellement des réseaux.**

C'est dans ce contexte que, par délibération du 16 janvier 2018, le SYDER Rhône a pris acte de la tacite reconduction du contrat de concession avec ENEDIS.





LE GAZ

Le SYDER Rhône organise le service public de distribution du gaz, par délégation de compétence optionnelle. Le SYDER Rhône compte 85 communes adhérentes représentant une population de près de 200 000 habitants.

Le SYDER Rhône a concédé à GRDF la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz, par contrat de concession. Les agents du service de contrôle du SYDER Rhône assurent le suivi technique, la gestion comptable et la relation client pour l'ensemble du patrimoine.



200 000
habitants



85
communes

LA CONCESSION GAZ

Le contrat de concession qui lie le SYDER Rhône et GRDF, initialement signé en 1997 pour une durée de 25 ans arrive à terme. Dans le cadre de la renégociation de ce contrat, les parties ont convenu de se réunir dans les 3 années avant échéance, pour prévoir un état des lieux des biens existants et des travaux à envisager pour leur remise en état. Ces négociations ont débuté en 2020.

Le SYDER Rhône dispose d'une équipe d'experts techniques, comptables, financiers et juridiques pour défendre les intérêts des usagers, et pour intégrer la transition énergétique au cœur du prochain contrat.

COMPTE DE RÉGULATION DE LA CONCESSION GAZ HISTORIQUE DU SYDER

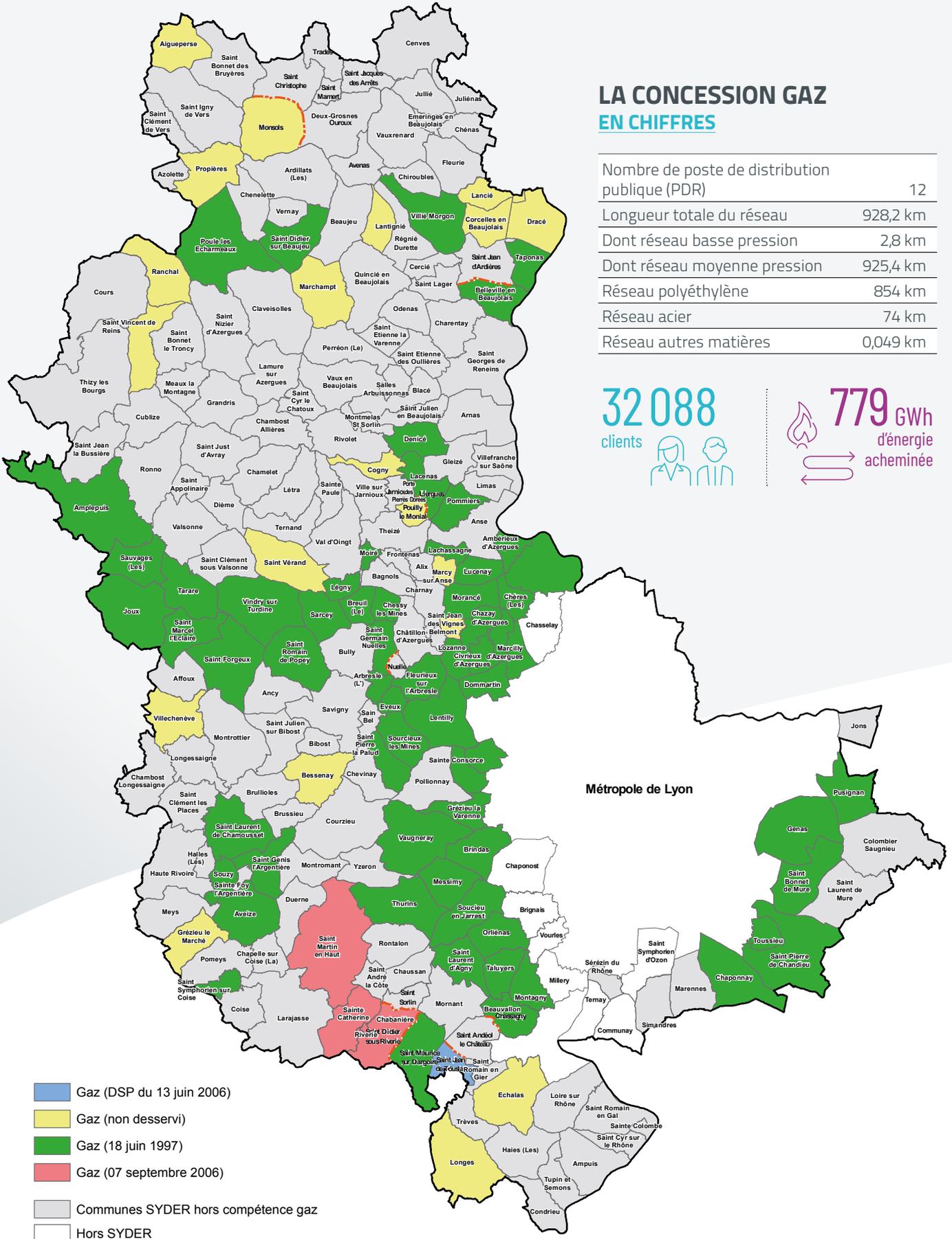
	2018	2019	2020
LES PRODUITS			
Recettes d'acheminement de gaz naturel	10072	10283	9989
Recettes de raccordements, de prestations et autres recettes	808	858	794
TOTAL DES PRODUITS EN K€	10880	11141	10783
LES CHARGES			
Charges d'exploitation	5223	5683	5970
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	5310	5405	5460
Charges liées aux investissements sur les autres biens	845	941	594
TOTAL DES CHARGES EN K€	11377	12029	12024
Produits moins charges en K€	-497	-887	-1241

Depuis 2015, les éléments communiqués par GRDF ne sont plus constitutifs d'un « compte d'exploitation » mais d'un « compte de régulation ». Cette présentation inclut la rémunération des fonds propres dans les charges liées aux investissements sur les biens concédés. Le concessionnaire

affiche ainsi en charge les enveloppes financières que lui alloue la commission de régulation de l'énergie pour réaliser des investissements sur la concession du SYDER.

Dès lors, le solde du compte de régulation ne reflète pas le résultat de la concession, du fait qu'il est sous-estimé.

Compétence gaz



LA CONCESSION GAZ EN CHIFFRES

Nombre de poste de distribution publique (PDR)	12
Longueur totale du réseau	928,2 km
Dont réseau basse pression	2,8 km
Dont réseau moyenne pression	925,4 km
Réseau polyéthylène	854 km
Réseau acier	74 km
Réseau autres matières	0,049 km

32 088
clients

779 GWh
d'énergie
acheminée

Métropole de Lyon

- Gaz (DSP du 13 juin 2006)
- Gaz (non desservi)
- Gaz (18 juin 1997)
- Gaz (07 septembre 2006)
- Communes SYDER hors compétence gaz
- Hors SYDER



LE GAZ

LA VOIE DU GAZ VERT

Le système gazier français étudie plusieurs pistes de production de gaz vert, avec l'objectif d'atteindre 100% de gaz renouvelable à partir de 2050.



SHEEN - NÈVRE LONEL BRUGER - 2020

Trois filières de production sont privilégiées :

▪ la méthanisation

Il s'agit de la transformation de matières organiques en méthane (biogaz), par un procédé de fermentation.

Les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir de fermentation (ordures ménagères, boues de stations d'épuration, graisses et matières de vidanges, déchets agroalimentaires ou effluents agricoles) sont privilégiés.

L'Union des syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA) a organisé le 28 avril 2020 un groupe de travail sur le sujet de la méthanisation, auquel le SYDER Rhône a participé.

▪ la pyrogazéification

Il s'agit de la production d'un gaz de synthèse à partir de bois chauffé.

▪ le « power to gas »

Il s'agit du stockage d'électricité renouvelable sous forme de gaz, par un procédé d'électrolyse de l'eau.

Ce développement massif de gaz renouvelable pourrait contribuer à renforcer l'indépendance énergétique de la France. (le gaz consommé aujourd'hui en France étant importé dans sa quasi-totalité)

Le gaz vert, en tant qu'enjeu majeur de la transition écologique, est un sujet essentiel pour le SYDER Rhône.



LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS « ÉLECTRICITÉ ET GAZ »

Le contrôle des activités des concessionnaires ENEDIS, EDF et GRDF est primordial pour garantir la qualité du service public de distribution de l'énergie. Il incombe au SYDER Rhône et à ses agents assermentés d'exercer quotidiennement le suivi du bon accomplissement des missions fixées par les contrats de concessions. Le SYDER Rhône exerce sa mission de contrôle avec le souci de défendre au mieux les intérêts des communes et des usagers.



SUR QUOI PORTENT LES CONTRÔLES EFFECTUÉS PAR LE SYDER RHÔNE?

Les contrôles effectués par le SYDER Rhône portent sur le respect des engagements contractuels, ainsi que sur la fiabilité, la sincérité et la complétude des informations fournies par les concessionnaires.

Les Vice-présidents du SYDER Rhône peuvent exécuter des contrôles chez les concessionnaires, en présence de cabinets missionnés (AEC, Le Caloch Consultant), ainsi :

- Le 8 octobre 2020 – Chez ENEDIS Lyon – Présences de Monsieur Joassard, Vice-président en charge des concessions, et les consultants de l'AEC.
- Le 22 septembre 2020 – Chez GDRF Lyon – Présence du cabinet Le Caloch Consultant

UNE COORDINATION RÉGIONALE GRÂCE À TEARA

Le SYDER Rhône est membre de TEARA, Territoires d'Énergies Auvergne-Rhône-Alpes. C'est dans ce cadre qu'ont été réunis des groupes de travail permettant d'échanger sur les thématiques liées aux concessions d'énergies (gaz et électricité), et notamment sur les contrôles réalisés par chacun.

Cette démarche permet d'enrichir les pratiques de tous, et construire des actions communes.

Groupes de travail concession :

- Le 6 février 2020 – Dans les locaux du SYDER Rhône
- Le 16 octobre 2020 – Réunion en visioconférence pilotée par le SYDER Rhône
- Le 9 juin 2020 – Réunion en visioconférence pilotée par Le SIGERLY



LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET D'OUVRAGE

Le SYDER Rhône, par les compétences de ses services techniques, assure historiquement une partie de la maîtrise d'œuvre des projets. Cependant, cette mission a largement évolué vers la maîtrise d'ouvrage des travaux, avec une attention portée sur les études préalables, la définition des besoins, les contrôles techniques et financiers des opérations.

Les techniciens du SYDER Rhône sont aujourd'hui les interfaces entre les différents intervenants des projets (élus / agents communaux / maîtres d'œuvre / responsables du suivi d'exploitation / entreprises de travaux), pour en garantir le bon déroulement. Le SYDER Rhône reste seul responsable des arbitrages techniques et financiers éventuels.



FOCUS SUR...

La différence entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage

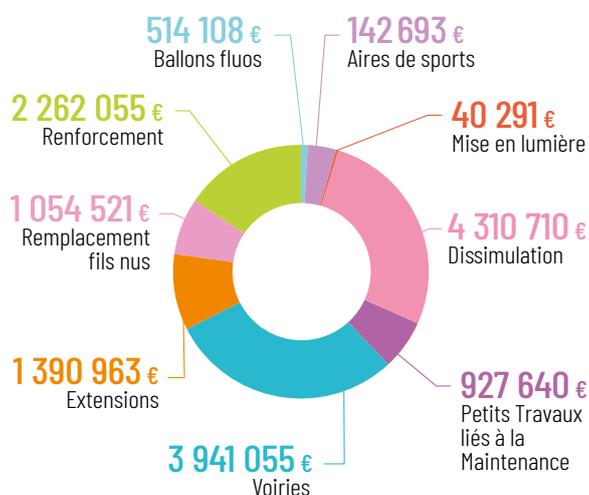
La **maîtrise d'ouvrage** dénommée également **maître d'ouvrage**, est la personne ou l'entité pour qui est réalisé le projet. Elle porte le besoin, définit l'objectif, fixe un calendrier et un budget. En tant que donneur d'ordres, les communes sont maîtres d'ouvrages, et peuvent transférer cette compétence au SYDER Rhône. La **maîtrise d'œuvre** (ou maître d'œuvre) est la personne physique ou morale choisie par le maître

d'ouvrage pour la conduite opérationnelle des travaux, en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément au cahier des charges du maître d'ouvrage. Le SYDER Rhône peut devenir maître d'œuvre par délégation de compétence des communes, et confie alors les travaux aux entreprises partenaires, qui deviennent de fait les maîtres d'œuvres du SYDER Rhône.

MAÎTRISE D'OUVRAGE PROGRAMME 2020 DU SYDER

Le programme 2020 du SYDER s'élève à un montant de 14 630 063 € divisé en 3 tranches successives et voté lors du comité syndical (hors travaux engagés sur les budgets photovoltaïques et SYDER Chaleur)

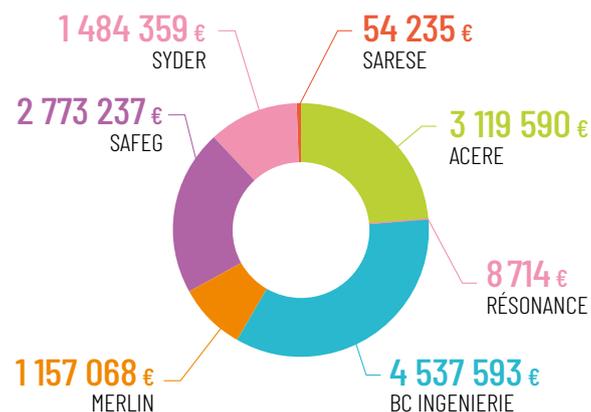
PROGRAMME 2020 :
14 630 036 € TTC



MAÎTRISE D'ŒUVRE PROGRAMME 2020 DU SYDER

Pour augmenter la force de frappe du SYDER en matière de traitement des opérations dans un délai plus court, le SYDER externalise une partie de la maîtrise d'œuvre pour la confier à plusieurs bureaux d'études spécialisés. Ils sont au nombre de 6.

ACTIVITÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE 2020 :
13 564 800 € TTC



MONTANTS MANDATÉS PAR LE SYDER PAR COMMUNE EN 2020

COMMUNE	TTC	COMMUNE	TTC	COMMUNE	TTC
AFFOUX	6 577 €	JONS	54 385 €	SAINT CYR SUR LE RHÔNE	14 994 €
AIGUEPERSE		JOUX	72 052 €	SAINT DIDIER SUR BEAUJEU	
ALIX	9 177 €	JULIENAS	20 137 €	SAINT ETIENNE LA VARENNE	21 113 €
AMBERIEUX D'AZERGUES	28 028 €	JULLIE	34 892 €	SAINT FORGEUX	98 439 €
AMPLEPUIIS	187 380 €	L'ARBRESLE	46 527 €	SAINT GENIS L'ARGENTIERE	40 761 €
AMPUIS	124 518 €	LA CHAPELLE SUR COISE	5 454 €	SAINT GEORGES DE RENEINS	251 075 €
ANCY	45 014 €	LACENAS	122 054 €	SAINT GERMAIN NUELLES	48 661 €
ANSE	72 127 €	LACHASSAGNE	29 311 €	SAINT IGNY DE VERS	5 846 €
ARNAS	232 023 €	LAMURE SUR AZERGUES	4 950 €	SAINT JEAN DES VIGNES	4 632 €
AVEIZE	86 115 €	LANCIE	219 455 €	SAINT JEAN LA BUSSIERE	7 749 €
AZOLETTE		LANTIGNIE	14 051 €	SAINT JULIEN EN BEAUJOLAIS	16 918 €
BAGNOLS	16 385 €	LARAJASSE	59 957 €	SAINT JULIEN SUR BIBOST	8 559 €
BEAUJEU	136 960 €	LE BREUIL		SAINT JUST D AVRAY	1 800 €
BEAUVALLON	316 036 €	LE PERREON	76 282 €	SAINT LAGER	10 954 €
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	156 974 €	LEGNY	27 495 €	SAINT LAURENT D'AGNY	398 775 €
BELMONT	73 380 €	LENTILLY	312 020 €	SAINT LAURENT DE MURE	43 928 €
BESSEY	47 127 €	LES ARDILLATS	22 703 €	SAINT MARCEL L'ECLAIRE	1 493 €
BIBOST	3 197 €	LES CHERES	31 303 €	SAINT MARTIN EN HAUT	92 466 €
BLACÉ	61 012 €	LES HAIES	4 743 €	SAINT NIZIER D'AZERGUES	101 745 €
BRINDAS	601 181 €	LES HALLES	5 190 €	SAINT PIERRE DE CHANDIEU	54 511 €
BRULLIOLES	75 671 €	LES SAUVAGES	25 844 €	SAINT PIERRE LA PALUD	100 504 €
BRUSSIEU	28 509 €	LETRA	77 €	SAINT ROMAIN DE POPEY	273 179 €
BULLY	53 553 €	LIMAS	29 967 €	SAINT ROMAIN EN GAL	88 749 €
CENVES	1 008 €	LOIRE SUR RHÔNE	187 783 €	SAINT ROMAIN EN GIER	27 831 €
CERCIE	8 167 €	LONGES	4 735 €	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	67 014 €
CHABANIERE	171 178 €	LONGESSAIGNE	14 012 €	SAINT VERAND	36 796 €
CHAMBOST ALLIERES	40 860 €	LOZANNE	22 168 €	SAINT VINCENT DE REINS	16 910 €
CHAMBOST LONGESSAIGNE	199 883 €	LUCENAY	67 294 €	SAINTE CATHERINE	3 535 €
CHAMELET	31 503 €	MARCHAMPT	7 323 €	SAINTE COLOMBE	
CHAPONNAY	379 071 €	MARCILLY D AZERGUES	81 796 €	SAINTE CONSORCE	202 302 €
CHARENTAY	16 133 €	MARCY SUR ANSE	25 502 €	SAINTE FOY L'ARGENTIERE	49 634 €
CHARNAY	3 139 €	MARENNES	40 774 €	SAINTE PAULE	1 632 €
CHATILLON D'AZERGUES	55 347 €	MEAUX LA MONTAGNE	58 603 €	SALLES ARBUISSONNAS	36 727 €
CHAUSSAN	3 627 €	MESSIMY	75 907 €	SARCEY	60 449 €
CHAZAY D'AZERGUES	107 627 €	MEYS	115 077 €	SAVIGNY	37 782 €
CHENAS	21 236 €	MOIRE	10 083 €	SEREZIN DU RHÔNE	130 055 €
CHENELETTE		MONTAGNY	56 742 €	SIMANDRES	22 935 €
CHESSY LES MINES	56 113 €	MONTMELAS ST SORLIN	4 076 €	SOUCIEU EN JARREST	401 548 €
CHEVINAY	1 158 €	MONTROMANT	8 742 €	SOURCIEUX LES MINES	131 718 €
CHIROUBLES	14 652 €	MONTROTTIER	134 080 €	SOUZY	30 280 €
CIVRIEUX D'AZERGUES	95 912 €	MORANCE	113 067 €	ST CLEMENT SOUS VALSONNE	11 492 €
CLAVEISOLLES	3 344 €	MORNANT	131 292 €	ST ETIENNE DES OULLIERES	58 184 €
COGNY	2 948 €	ODENAS	8 333 €	ST LAURENT DE CHAMOUSSET	76 615 €
COISE	14 000 €	ORLIENAS	8 530 €	TALUYERS	99 618 €
COLOMBIER SAUGNIEU	228 511 €	POLLIONNAY	203 909 €	TAPONAS	15 583 €
CONDRIEU	39 626 €	POMEYS	34 605 €	TARARE	625 522 €
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	14 339 €	POMMIERS	267 074 €	TERNAND	22 321 €
COURS	196 467 €	PORTE DES PIERRES DORÉES	208 746 €	THEIZE	50 136 €
COURZIEU	8 147 €	POULE LES ÉCHARMEUX	20 879 €	THIZY LES BOURGS	211 620 €
CUBLIZE	45 343 €	PROPIÈRES		THURINS	69 994 €
DENICE	41 776 €	PUSIGNAN	396 100 €	TOUSSIEU	166 881 €
DEUX GROSNES	64 351 €	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	78 629 €	TREVES	62 490 €
DIEME		RANCHAL		TUPIN ET SEMONS	387 714 €
DOMMARTIN	101 817 €	REGNIE DURETTE	55 799 €	VAL D'OINGT	79 468 €
DRACE	314 778 €	RIVERIE	1 764 €	VALSONNE	28 682 €
DUERNE	76 505 €	RIVOLET	3 007 €	VAUGNERAY	
ECHALAS	61 241 €	RONNO	3 530 €	VAUX EN BEAUJOLAIS	7 482 €
EMERINGES EN BEAUJOLAIS	1 995 €	RONTALON	53 912 €	VAUXRENARD	33 148 €
ÉVEUX	4 307 €	RSE2018-SARESE	303 330 €	VERNAVY	42 922 €
FLEURIE	111 746 €	SAIN BEL	12 174 €	VILLE SUR JARNIOUX	9 845 €
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	192 531 €	SAINT ANDRE LA COTE	23 988 €	VILLECHENEVE	85 796 €
FRONTENAS		SAINT APPOLINAIRE	4 574 €	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	95 059 €
GENAS	1 267 170 €	SAINT BONNET DE MURE	178 825 €	VILLIE MORGON	57 666 €
GLEIZE	199 031 €	SAINT BONNET DES BRUYERES		VINDRY-SUR-TURDINE	321 478 €
GRANDRIS	107 288 €	SAINT BONNET LE TRONCY	4 769 €	YZERON	28 790 €
GREZIEU LA VARENNE		SAINT CLEMENT DE VERS			
GREZIEU LE MARCHE	77 660 €	SAINT CLEMENT LES PLACES	13 835 €		
HAUTE-RIVOIRE	164 818 €	SAINT CYR LE CHATOUX	18 284 €		
					TOTAL
					16 782 306 €



LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Investir pour un éclairage public performant

La maintenance et l'exploitation de l'éclairage public font partie des compétences du SYDER Rhône. L'éclairage public délégué au SYDER Rhône représente aujourd'hui 195 communes, 75 000 points lumineux et 4 500 armoires de commande.

Dans ce cadre, le SYDER Rhône est responsable des investissements, de l'exploitation et la maintenance des équipements, ainsi que de l'alimentation en énergie.

POURQUOI TRANSFÉRER CETTE COMPÉTENCE AU SYDER RHÔNE?

Les communes qui font le choix de déléguer la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public au SYDER Rhône bénéficient :

▪ Du remplacement systématique des sources lumineuses

Le marché de maintenance du SYDER Rhône prévoit une revue complète des installations présentes sur les communes, et un remplacement systématique des sources tous les 4 ans. En 2020, ce sont 60 communes qui ont bénéficié de relampage, ce qui représente 17 785 points lumineux pour un montant de 637 914 €HT, intégralement pris en charge par le SYDER Rhône.

▪ D'interventions de maintenance régulières et rapides

Le SYDER Rhône propose aux communes des visites trimestrielles, des détectations préalables des pannes (de nuit), des interventions de réparation de défauts réalisées sous 7 jours.

Sur demande, des visites complémentaires sont possibles avec des interventions selon les degrés d'urgence.

CHIFFRES CLÉS

MARCHÉ DE SUIVI DE L'EXPLOITATION

AVIS TECHNIQUES :

1134
avis sur projets



Mission de validation technique des projets de travaux de toutes natures. On distingue deux types de projets :
▪ Projet d'étude technique (Travaux d'investissement)
▪ Petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

AVIS SUR DOSSIERS D'INTERVENTION ULTÉRIEURE SUR LES OUVRAGES (DIUO) :

967



Mission de validation technique de tous les DIUO. (Dossier d'intervention ultérieure sur les ouvrages)
On distingue deux grandes sortes de récolement :
▪ Récolements de travaux neufs (Travaux d'investissement)
▪ Récolements de petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

AUDITS DE TERRAIN :

380

(travaux d'investissement et prestation de maintenance)



Mission de supervision de toutes les activités liées à la maintenance des ouvrages du SYDER Rhône. 380 au total dont 229 audits sur travaux d'investissements et 151 sur prestations de maintenance.

RÉPONSES AUX OPÉRATEURS INTERVENANT SUR LA VOIRIE :

12 362



Mission de réponse à l'ensemble des pétitionnaires DT (Déclaration de projets de Travaux), DICT (Déclaration d'intention de Commencement de Travaux), DT DICT conjointe et ATU (Avis de Travaux Urgents) aux abords de l'ensemble des ouvrages Éclairage Public du parc du SYDER Rhône.



LA CHALEUR

Depuis 2009, le SYDER Rhône propose aux communes ses compétences dans le domaine de la chaleur.

Pour bien faire, le SYDER Rhône a créé une régie Chaleur, financièrement autonome, en charge des constructions et exploitations des chaufferies. Il s'agit donc de réseaux publics de production et distribution de chaleur bois. La régie étudie préalablement puis installe des chaufferies publiques de moyenne puissance, au bois déchiqueté ou aux granulés, selon les projets.

Le SYDER Rhône est entièrement responsable de l'exploitation de ses installations, et vend la chaleur aux abonnés sur une période de 20 ans.

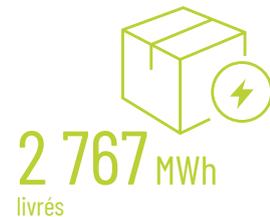
Ce savoir-faire est particulièrement adapté aux communes ayant des projets bois énergie. A ce jour, 24 communes ont fait le choix de transférer cette compétence au SYDER Rhône.

L'expertise du SYDER Rhône en matière de construction et d'exploitation de chaufferies publiques est désormais reconnue : les nombreux projets à l'étude ou à l'étape de réalisation en témoignent.



24
communes

LA RÉGIE CHALEUR EN CHIFFRES (2020)



Commune	Type de combustible bois	Puissance chaudières bois	Année de mise en service	Nombre de sous-stations
LONGES	Plaquettes forestières	200 kW	2011	3
VAUX EN BEAUJOLAIS	Granulés	120 kW	2013	1
PROPIERES	Granulés	112 kW	2014	1
LARAJASSE	Plaquettes forestières	550 kW	2015	10
MONSOLS	Plaquettes forestières	300 kW	2015	9
LONGESSAIGNE	Plaquettes forestières	150 kW	2016	5
CHENAS	Granulés	130 kW	2018	2
RONTALON	Granulés	58 kW	2019	5
RONNO	Plaquettes forestières	120 kW	2020	10



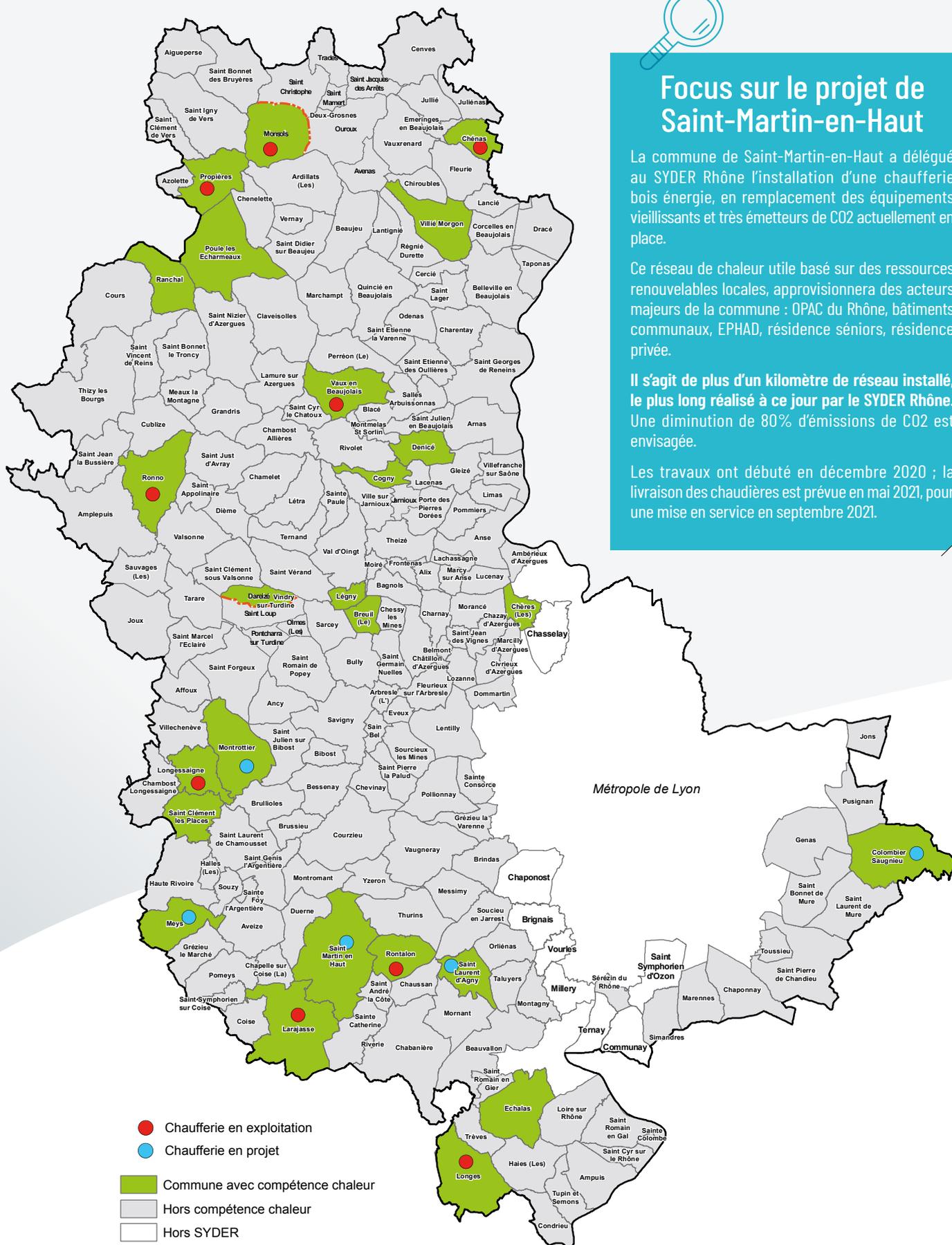
Focus sur le projet de Saint-Martin-en-Haut

La commune de Saint-Martin-en-Haut a délégué au SYDER Rhône l'installation d'une chaufferie bois énergie, en remplacement des équipements vieillissants et très émetteurs de CO2 actuellement en place.

Ce réseau de chaleur utile basé sur des ressources renouvelables locales, approvisionnera des acteurs majeurs de la commune : OPAC du Rhône, bâtiments communaux, EPHAD, résidence seniors, résidence privée.

Il s'agit de plus d'un kilomètre de réseau installé, le plus long réalisé à ce jour par le SYDER Rhône. Une diminution de 80% d'émissions de CO2 est envisagée.

Les travaux ont débuté en décembre 2020 ; la livraison des chaudières est prévue en mai 2021, pour une mise en service en septembre 2021.



Métropole de Lyon



LE PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis le développement de cette activité en 2016, les demandes d'installations de panneaux photovoltaïques n'ont cessé de progresser, avec 7 sites supplémentaires pour l'année 2020.

Dans le cadre des Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte (TEPCV), le SYDER Rhône développe ce savoir-faire sur les bâtiments publics.

7 nouvelles installations ont été mises en service en 2020 pour une puissance de 350 kWc, portant le nombre total d'installations exploitées par le SYDER Rhône à 41 pour une puissance de 988 kWc.

L'énergie attendue produite par l'ensemble de ces installations dépasse le GigaWh et correspond à la consommation de 220 foyers. Cette production d'énergie a généré en 2020 un revenu de plus de 133 k€.

Ces installations sont de plus en plus performantes puisqu'elles ont produit en moyenne +13,5% en 2020 par rapport au prévisionnel et + 12,5% depuis leur mise en service.

Les missions du SYDER sur cette activité sont multiples :

- Maître d'œuvre et d'ouvrage
- Financement
- Exploitation
- Maintenance

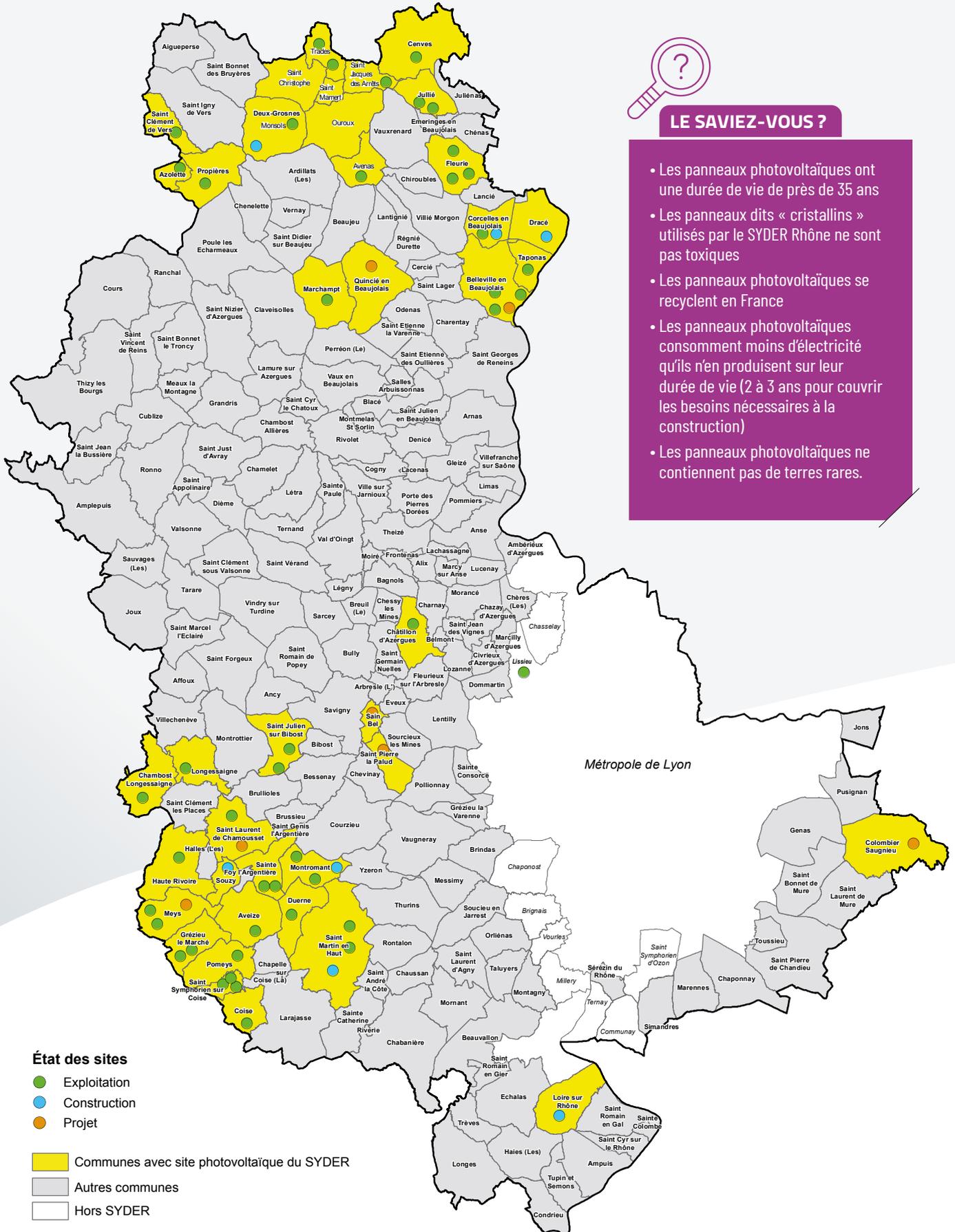
Les communes qui ont mis leurs toitures à disposition du SYDER Rhône pour la réalisation d'une installation photovoltaïque peuvent en devenir propriétaires au bout de 20 ans, si elles le souhaitent.

POURQUOI OPTER POUR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

- Pour produire et consommer de l'électricité locale.
- Pour soutenir le territoire dans ses objectifs : TEPOS, CTE, PCAET...
- Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.
- Pour procurer au territoire un réel avantage économique grâce à la compétitivité des énergies renouvelables face aux énergies traditionnelles.
- Pour créer de l'emploi non délocalisé.
- Pour utiliser l'énergie gratuite du soleil.
- Pour être acteur de la transition énergétique.

Communes et installations en 2020	Puissance (kWc)	Prévisionnel (kWh/an)
St Martin en Haut - Centre Technique Municipal	99,78	109 366,00
Belleville sur Saône - Décibelle (ancien cinéma)	33,6	36 700,00
Belleville sur Saône - École Dailloux	32,046	35 449,00
Taponas - École	30,9	32 360,00
Fleurie - Mairie	36,0	37 400,00
Fleurie - Salle des Sports	99,9	103 000,00
St Symphorien sur Coise - Bâtiment les Roches	25,833	26 788,00
TOTAL	358,059	381 063,00

Carte du réseau d'implantation de panneaux photovoltaïques



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie de près de 35 ans
- Les panneaux dits « cristallins » utilisés par le SYDER Rhône ne sont pas toxiques
- Les panneaux photovoltaïques se recyclent en France
- Les panneaux photovoltaïques consomment moins d'électricité qu'ils n'en produisent sur leur durée de vie (2 à 3 ans pour couvrir les besoins nécessaires à la construction)
- Les panneaux photovoltaïques ne contiennent pas de terres rares.

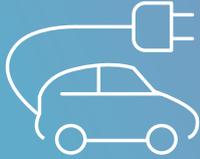
État des sites

- Exploitation
- Construction
- Projet

■ Communes avec site photovoltaïque du SYDER

■ Autres communes

□ Hors SYDER



LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Les infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides (IRVE) connaissent un fort développement sur le territoire rhodanien. 45 bornes ont été installées depuis le lancement de ce service par le SYDER Rhône, et 72 communes ont transféré leur compétence en ce domaine, pour une mobilité plus verte.

Depuis 2019, le SYDER Rhône assure, pour le compte des communes et des communautés de communes et d'agglomération, le développement, l'exploitation et la maintenance du parc de bornes IRVE actuel et à venir.

Pour chacun des projets confiés, le SYDER Rhône s'appuie sur ses partenaires compétents : IZIVIA et SERPOLLET (SERFIM).

On peut dénombrer aujourd'hui 90 points de charge ouverts au public sur le territoire rhodanien (90 prises de charge pour 45 bornes en exploitation).

Les conditions financières mises en place par le SYDER Rhône contribuent à soutenir cet accroissement : le SYDER RHÔNE installe

gracieusement 4 bornes de recharges normales (22 KVA) sur chaque territoire communautaire, avec possibilité par la suite d'ajouter des bornes selon un montage financier proposant un abattement identique aux autres catégories de travaux, soit 50% en 2020.

Les bornes de recharge sont disponibles 24h/24 et 7j/7 à tous les utilisateurs, qu'ils soient résidents de la commune ou non, abonné IZIVIA ou non.

Si les tarifs applicables aux utilisateurs sont fixés par le Comité Syndical du 27 novembre 2018, les accès sont gratuits pour les véhicules des services techniques des communes qui en font la demande. Seules seront facturées les consommations d'électricité des bornes.

RAPPEL DES TARIFS PROPOSÉS

3 tarifs sont possibles afin de recharger un véhicule électrique sur les bornes

AVEC LE BADGE SYDER

Forfait 1^{ère} année + carte abonnement 25€

Recharge sur borne de 22KVA - 0,24€/kWh

Recharge sur borne de 43 à 50KVA (rapide) - 0,34€/kWh

Renouvellement du forfait à l'échéance 10 €/an

Ce badge « tarifs préférentiels » est délivré aux habitants des communes du SYDER Rhône sur présentation de pièces justificatives.

Inscription sur le site : www.izivia.fr, avec le code d'inscription : IRVE69.

(Badge valable sur les bornes IZIVIA France, hors territoire SYDER Rhône, sans tarifs préférentiels).

AVEC LE BADGE IZIVIA

Recharge sur borne de 22 KVA - 0,34€/kWh

Recharge sur borne de 43 à 50 KVA - 0,44€/kWh

Ce badge est disponible via le site Internet d'IZIVIA.

POUR LES NON ABONNÉS

Recharge sur borne de 22 KVA - 0,44€/kWh

Recharge sur borne de 43 à 50 KVA - 0,54€/kWh

Pour les personnes ne disposant d'aucun abonnement, il suffira simplement de flasher le QR Code sur la borne et de se laisser guider par l'application



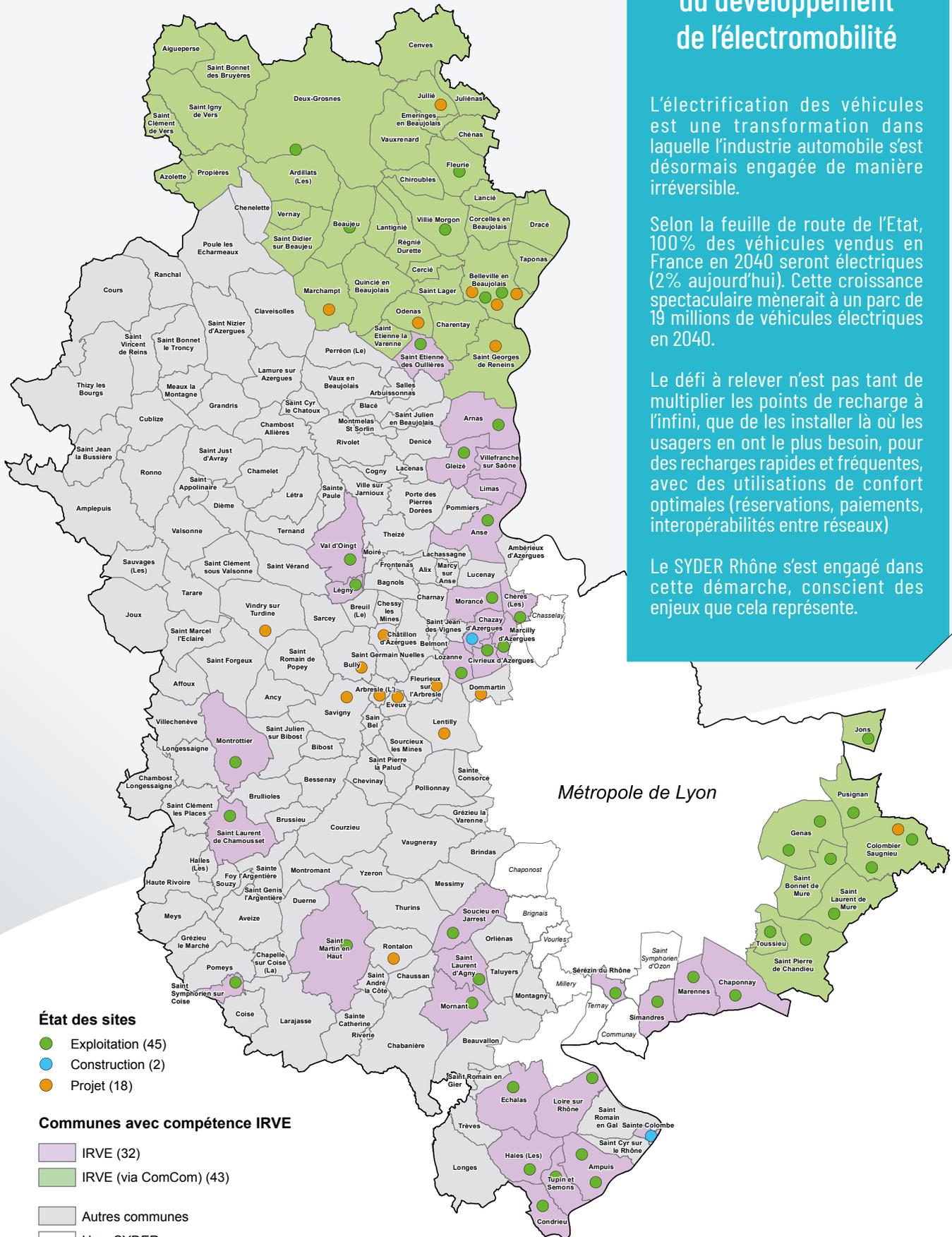
Les enjeux du développement de l'électromobilité

L'électrification des véhicules est une transformation dans laquelle l'industrie automobile s'est désormais engagée de manière irréversible.

Selon la feuille de route de l'Etat, 100% des véhicules vendus en France en 2040 seront électriques (2% aujourd'hui). Cette croissance spectaculaire mènerait à un parc de 19 millions de véhicules électriques en 2040.

Le défi à relever n'est pas tant de multiplier les points de recharge à l'infini, que de les installer là où les usagers en ont le plus besoin, pour des recharges rapides et fréquentes, avec des utilisations de confort optimales (réservations, paiements, interopérabilités entre réseaux)

Le SYDER Rhône s'est engagé dans cette démarche, conscient des enjeux que cela représente.



- État des sites**
- Exploitation (45)
 - Construction (2)
 - Projet (18)

- Communes avec compétence IRVE**
- IRVE (32)
 - IRVE (via ComCom) (43)
 - Autres communes
 - Hors SYDER

Métropole de Lyon



MARCHÉS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES EN 2020

Objet du marché		Référence acte administratif	Attributaires
MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2020 LOTS 1 A 11	accord cadre alloti moni-attributaire, à bons de commandes, sans mini, ni maxi	BS_2020_002	lot n° 1 SOBECA - 69480 ANSE lot n° 2 SOBECA lot n° 3 SOBECA lot n° 4 SOBECA lot n° 5 EIFFAGE ENERGIE - 69591 L'ARBRESLE lot n° 6 RAMPA - 07250 LE POUZIN lot n° 7 RAMPA lot n° 8 SERPOLLET 69632 VENISSIEUX lot n° 9 SERPOLLET lot n° 10 BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - 69740 GENAS lot n° 11 BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURE 2020 RESEAUX SECS	accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents, non alloti, sans mini, ni maxi	BS_2020_003	SARESE - 69210 SAVIGNY BC INGENIERIE 6 69570 DARDILLY ACERE - 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS RESONANCE SAS - 69480 LACHASSAGNE SAFEGE SAS - SUEZ CONSULTING - 69009 LYON CABINET D'ETUDES MARC MERLIN - 69007 LYON
FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS - Puissances inférieures à 36kVA	accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents, non alloti, sans mini, ni maxi	BS_2020_059	Electricité de France EDF - 75008 PARIS TOTAL DIRECT ENERGIE - 75015 PARIS ENGIE - ATALANTE - 44801 SAINT-HERBLAIN VOLTERRES - 75009 PARIS PLUM ENERGIE SAS - 93210 SAINT-DENIS

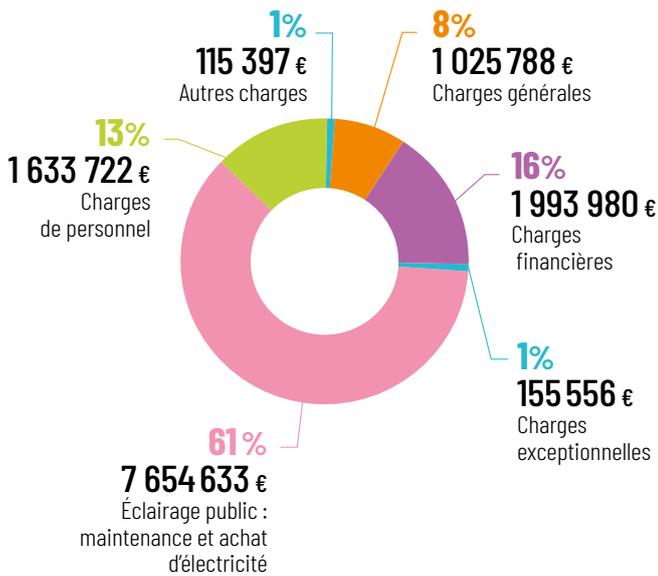
MARCHÉS CONCLUS PAR PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2020

Objet du marché		Référence acte administratif	Attributaires
CONCESSION GAZ	MAPA - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession historique de la distribution publique du gaz	DS_2020_065	groupement LE CALOCH CONSULTANTS - CABINET MICHEL KLOPPER - SCP SEBAN ET ASSOCIÉS
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	Passation d'un marché similaire au marché «PV Phase 3-2017» commune de SOUZY	DS_2020_082	Entreprise TERRE ET LAC 69003 LYON
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	Passation d'un marché similaire au marché «PV Phase 3-2017» commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DS_2020_087	Entreprise TERRE ET LAC - 69003 LYON
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur Lots n° 1 et 2 - commune de RONNO	DS_2020_105	Lot n° 1 : Entreprise MOOS SAS - 69550 AMPLEPUIS Lot n° 2 : Entreprise SOBECA SAS - 69480 ANSE
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	MAPA - Réalisation de deux installations photovoltaïques - marché Phase 6-2020 commune de MONTROMANT / commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DS_2020_128	Entreprise FAUCHE Centre-Est 42330 Saint-Galmier
FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS Puissances inférieures à 36kVA	Marché subséquent n° 1 2021/2022 suite à accord cadre multi-attributaires	DS_2020_157	Électricité de France EDF 75008 PARIS
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT Lot n° 5 «Chaufferie - terrassements et VRD»	DS_2020_166	SARL RIVOLLIER TP 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT Lot n° 6 «Chaufferie - Gros œuvre et façades»	DS_2020_167	SAS GIRAUD Père et fils 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT Lot n° 7 «Chaufferie - Etanchéité»	DS_2020_168	SAS DJH Bâtiments 69630 CHAPONOST
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT / Lot n° 8 «Metallerie»	DS_2020_169	SARL DENJEAN 69580 SAINT-MARTIN-EN-HAUT
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT Lot n° 9 «Réseau de chaleur»	DS_2020_170	SAS FONT TRAVAUX PUBLICS MARTINAUD (mandataire) 69590 LARAJASSE SARL ABCVC (cotraitant solidaire) - 42800 RIVE DE GIER SARL RIVOLLIER TP (cotraitant solidaire) 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT Lot n° 10 «Sous-stations - Hydraulique divers»	DS_2020_171	SARL ABCVC 42800 RIVE DE GIER
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT Lot n° 11 «Sous-stations - Electricité - Régulation»	DS_2020_172	Entreprise AER 69700 BEAUVALLON
CHAUFFERIES BOIS	MAPA - Réalisation d'une chaufferie au bois avec réseau de chaleur commune de SAINT-MARTIN-EN-HAUT / Relance après sans-suite Lot n° 12 «Chaufferie - Chaudière gaz, Hydraulique, Electricité, Régulation et Fumisterie»	DS_2020_173	SARL BEALEM 42210 MONTROND LES BAINS

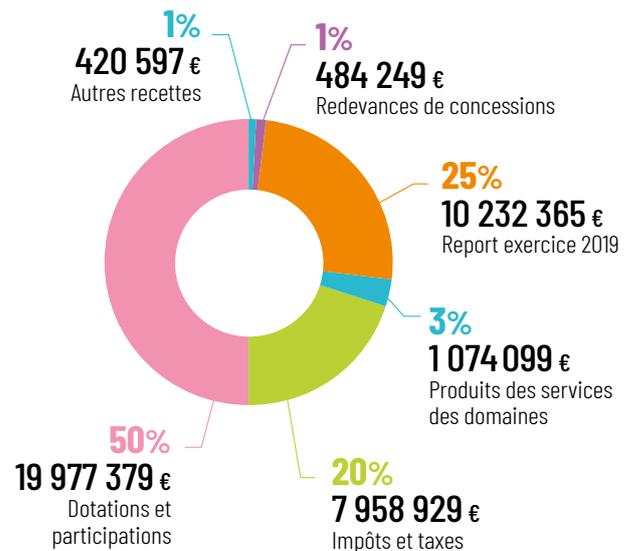


Les montants des dépenses et des recettes ne prennent pas en compte les opérations d'ordre et concernent le compte administratif 2020. Il s'agit de chiffres prévisionnels.

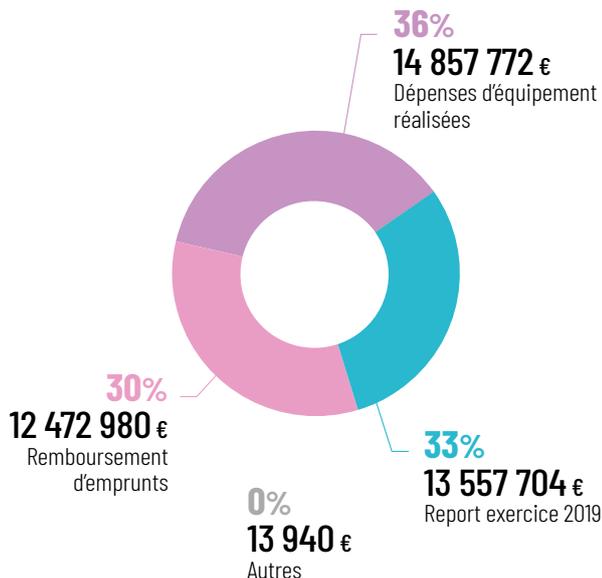
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 12 579 078 €



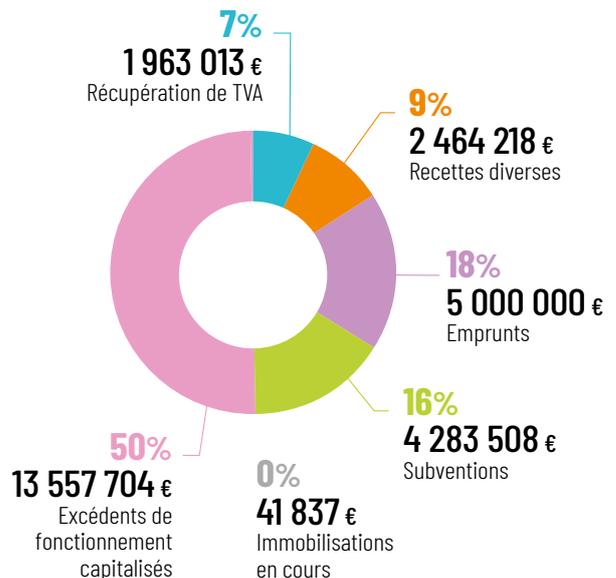
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 40 147 618 €



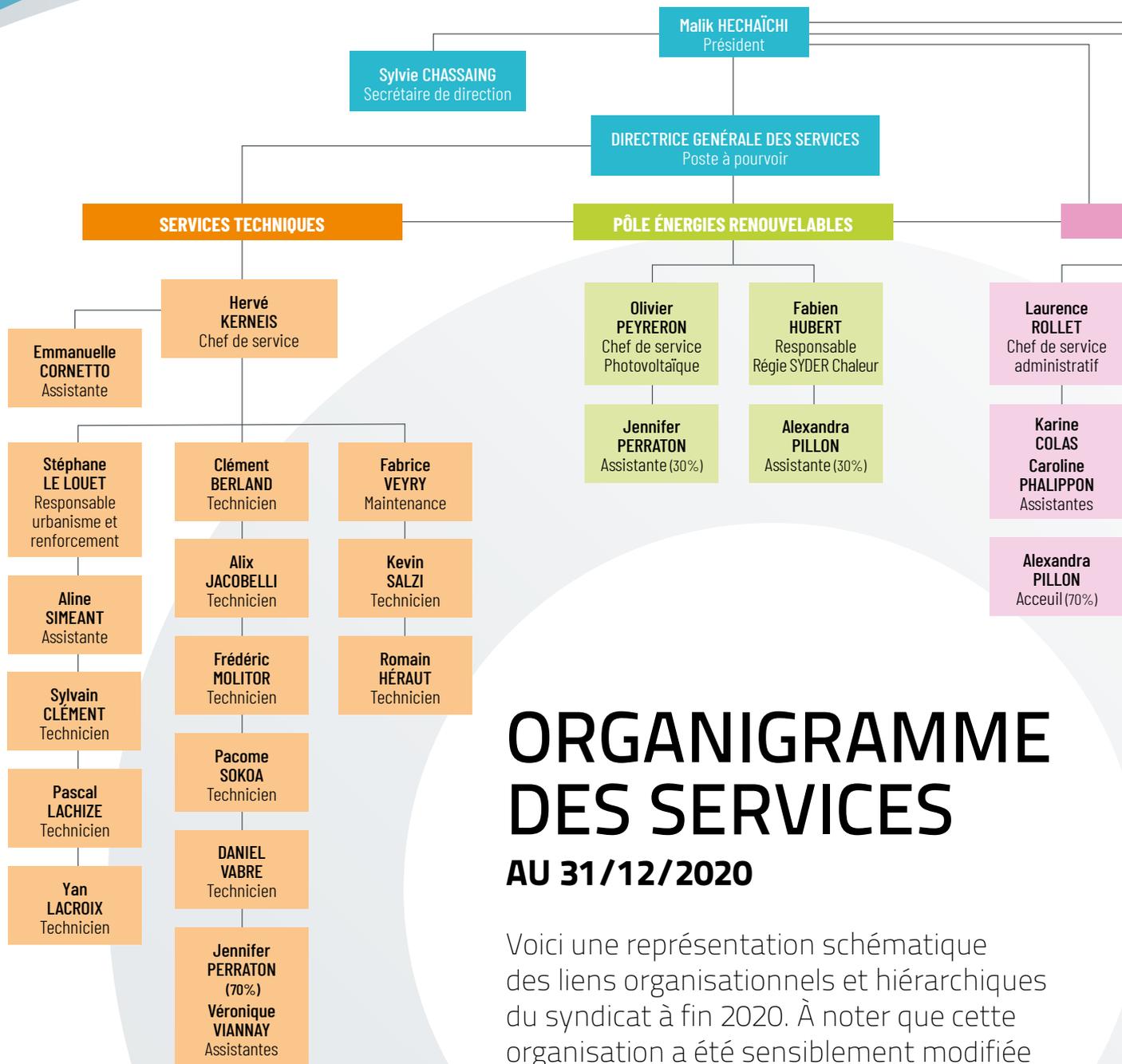
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 40 902 396 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 27 310 280 €



Sous réserve du vote des délégués au comité syndical du 22 juin 2021.



ORGANIGRAMME DES SERVICES

AU 31/12/2020

Voici une représentation schématique des liens organisationnels et hiérarchiques du syndicat à fin 2020. À noter que cette organisation a été sensiblement modifiée au printemps 2021.

L'ASSOCIATION TEARA : 13 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU CŒUR DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES TERRITORIAUX

C'est en mutualisant les forces et les compétences de chacun que les intérêts des collectivités seront mieux défendus. Le groupement rassemblé par TEARA permet de relayer les problématiques locales à un niveau régional et national. Les membres de l'association échangent sur leurs expériences, afin de développer localement des actions concertées en faveur de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la mobilité électrique ou encore des réseaux intelligents.

Les treize syndicats ont pour objectif, grâce à cette union, de créer un relais entre la Région et les collectivités locales.

Les syndicats d'énergie sont de véritables facilitateurs dans la mise en œuvre politique en matière de transition énergétique.

C'est dans ce cadre que certains syndicats, comme le SYDER Rhône, ont choisi de communiquer sous la marque collective « Territoire d'énergie », initiée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Le Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes rassemble les 13 syndicats de la région Auvergne-Rhône-Alpes que sont :

SIEA : syndicat intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain,

le SDE07 : syndicat départemental des énergies de l'Ardèche,

le SDE03 : Territoire d'énergie Allier,

le SDE15 : syndicat départemental des énergies du Cantal,

le TE-SDED : Territoire d'énergie Drôme,

le TE38 : Territoire d'énergie Isère,

le SIEL-TE : Territoire d'énergie Loire,

le SDE43 : syndicat d'énergie de la Haute-Loire,

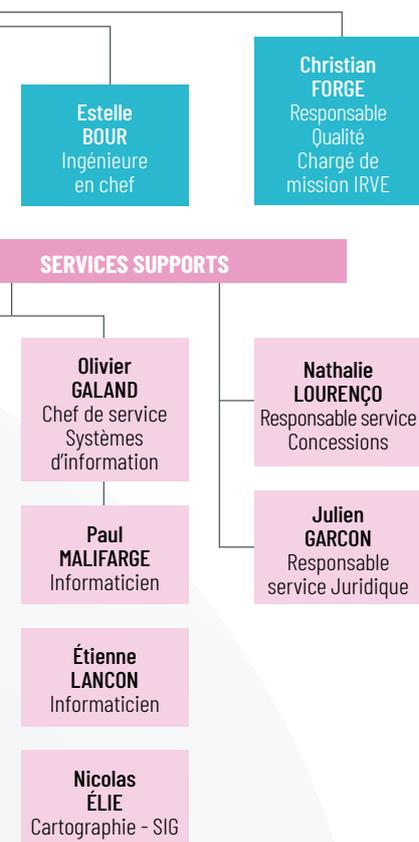
le SIEG63 : Territoire d'énergie Puy de Dôme,

le SYDER : Territoire d'énergie Rhône,

le SDES : Territoire d'énergie Savoie,

le SYANE : syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie,

le SIGERLY : syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise.



L'ESPACE ADHÉRENT : UN OUTIL INDISPENSABLE

Cet outil conçu par les équipes du SYDER Rhône est à destination des communes ou EPCI et des partenaires (entreprises, bureaux d'étude).

Son objectif : simplifier et fluidifier les échanges en rassemblant dans un unique espace l'ensemble des démarches : comptables, contractuelles, administratives.

Simple, intuitif et sécurisé, le portail adhérent du SYDER Rhône a pour ambition d'améliorer le suivi des demandes de travaux, de faciliter les transmissions de documents, ou tout simplement de répondre aux sollicitations.

Pensé pour être proche des besoins des communes, le portail permet :

- De centraliser l'ensemble de la documentation relative à chaque commune (délibérations, courriers, contrats)



- De accéder à l'historique comptable, aux suivis des demandes de travaux, aux sollicitations d'interventions, aux points de tournées nocturnes réalisées ou prévues...

Mais également :

- De recenser les besoins futurs tels que projets photovoltaïques, réseaux de chaleur ou infrastructures de bornes de recharge électriques et hybrides.

Le service informatique est à votre disposition en cas de souci d'accès aux espaces personnalisés du portail adhérents : informatique@syder.fr



LES DÉLIBÉRATIONS 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 27 JANVIER 2020

CS_2020_001 - Débat d'orientations budgétaires 2020

BUREAU SYNDICAL DU 03 MARS 2020

BS_2020_002 - Appel d'offres « Maintenance et Exploitation de l'éclairage public 2020 » Attribution des lots 1 à 11

BS_2020_003 - Appel d'offres « Maîtrise d'Œuvre Infrastructure 2020 - Réseaux secs »

Attribution d'un accord-cadre »

BS_2020_004 - Appel d'offres « Travaux 2020 - Réseaux secs - Opérations inférieures ou égales à 100 000 € »

BS_2020_005 - « Appel d'offres « Travaux 2020 - Réseaux secs - Opérations supérieures à 100 000 € » Déclaration de procédure sans suite »

BS_2020_006 - « Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés = Adhésion de Saint-Jean-des-Vignes »

BS_2020_007 - Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

BS_2020_008 - Convention d'occupation du patrimoine communal pour la construction et l'exploitation de la chaufferie publique au bois énergie de RONNO

BS_2020_009 - Concession Électricité : Présentation du rapport de contrôle 2018 de la concession

COMITÉ SYNDICAL DU 03 MARS 2020

CS_2020_010 - Taux d'aides sur les travaux du programme 2020

CS_2020_011 - Approbation des charges des communes dues au SYDER pour 2020

CS_2020_012 - Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2020

CS_2020_013 - Approbation du budget primitif annexe Photovoltaïque 2020

CS_2020_014 - Approbation du budget primitif autonome SYDER Chaleur 2020

CS_2020_015 - Approbation du budget primitif principal 2020

CS_2020_016 - Mandat au CDG69 pour l'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

CS_2020_017 - Transfert au SYDER par la commune de Mornant de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]

CS_2020_018 - Projet de convention SYDER/CCSB de mise à disposition de biens et équipements IRVE

CS_2020_019 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité entre la Préfecture du Rhône et le SYDER

CS_2020_020 - Programme travaux 2019 : troisième tranche

COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUILLET 2020

CS_2020_021 - Élection du Président du SYDER

CS_2020_022 - Fixation du nombre de Vice-présidents

CS_2020_023 - Élection du 1^{er} Vice-président : Paul Vidal

CS_2020_024 - Élection du 2^e Vice-président : Didier Moulin

CS_2020_025 - Élection du 3^e Vice-président : Michel Gouget

CS_2020_026 - Élection du 4^e Vice-président : Sandrine Arnaud

CS_2020_027 - Élection du

5^e Vice-président : Jules Joassard

CS_2020_028 - Élection du 6^e Vice-président : Alain Gerberon

CS_2020_029 - Élection du 7^e Vice-président : Sylvain Sotton

CS_2020_030 - Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

CS_2020_031 - Délégations de pouvoirs du Comité au Président

CS_2020_032 - Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du compte de gestion 2019

CS_2020_033 - Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du compte Administratif 2019

CS_2020_034 - Budget autonome SYDER Chaleur : Approbation du compte de gestion 2019

CS_2020_035 - Budget autonome SYDER Chaleur : Approbation du compte Administratif 2019

CS_2020_036 - Budget principal : Approbation du compte de gestion 2019

CS_2020_037 - Budget principal : Approbation du compte Administratif 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

CS_2020_038 - Élection du

8^e Vice-président : Annick Lafay

CS_2020_039 - Élection du

9^e Vice-président : Pascale Reynaud

CS_2020_040 - Élection du

10^e Vice-président : Pascal Lebrun

CS_2020_041 - Fixation du nombre de membres du bureau syndical

CS_2020_042 - Élection des membres du bureau syndical

CS_2020_043 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

CS_2020_044 - Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

CS_2020_045 - Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur

CS_2020_046 - Désignation des représentants du SYDER dans diverses associations

CS_2020_047 - Remboursement des frais de déplacement des délégués du Syndicat

CS_2020_048 - Délégations de pouvoirs du Comité au Bureau Syndical

CS_2020_049 - Perception par le SYDER de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Deux-Grosnes

CS_2020_050 - Perception par le SYDER de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Vindry sur Turdine

CS_2020_051 - Budget annexe Photovoltaïque : Affectation des résultats 2019

CS_2020_052 - Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du Budget Supplémentaire 2020

CS_2020_053 - Budget autonome SYDER Chaleur : Affectation des résultats 2019

CS_2020_054 - Budget autonome SYDER Chaleur : Approbation du Budget Supplémentaire 2020

CS_2020_055 - Budget principal : Affectation des résultats 2019

CS_2020_056 - Budget principal : Approbation du Budget Supplémentaire 2020

CS_2020_057 - Programme Travaux – Première tranche 2020

CS_2020_058 - Transfert au SYDER par la commune de Chazay D'Azergues de la compétence communale Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables [IRVE]

BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

BS_2020_059 - Groupement d'achat Électricité : Attribution de l'accord cadre «fourniture et acheminement d'électricité, et services associés»

BS_2020_060 - Marchés « Travaux 2016 - Réseaux et éclairage public » : Modification transitoire des modalités de règlement des comptes

BS_2020_061 - Création de trois postes d'ingénieurs territoriaux

BS_2020_062 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial

BUREAU SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

BS_2020_063 - Création d'un poste d'administrateur territorial

BS_2020_064 -Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

BS_2020_065 - Convention d'occupation pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque - Annexe 4 : Bail emphytéotique

BS_2020_066 - Présentation du rapport de contrôle des concessions Gaz 2018

BUREAU SYNDICAL DU 01 DÉCEMBRE 2020

BS_2020_067 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Modification de la liste des cadres d'emplois éligibles

BS_2020_068 - Convention 2021 avec le Comité Social du personnel de la Métropole Lyonnaise

BS_2020_069 - Réseau de chaleur de Saint Martin en Haut : Conventions de servitude de tréfonds

COMITÉ SYNDICAL DU 08 DÉCEMBRE 2020

CS_2020_070 - Octroi d'un véhicule de fonction pour le poste de DGS

CS_2020_071 - Utilisation des véhicules de service - Remisage à domicile (Année 2021)

CS_2020_072 - Adhésion au contrat d'assurance groupe du CDG69 contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

CS_2020_073 - Extension au périmètre de la commune déléguée de Saint Jean d'Ardières de l'adhésion au SYDER de la commune de Belleville-en-Baujolais

CS_2020_074 - Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux compétences du SYDER pour 2021

CS_2020_075 -Coefficients de répercussion définitif 2020 et provisoire 2021

CS_2020_076 - Budget principal 2020 : Décision modificative n°1

CS_2020_077 - Budget annexe Photovoltaïque 2020 : Décision modificative n°1

CS_2020_078 - Budget autonome SYDER Chaleur 2020 : Décision Modificative n°1

CS_2020_079 - Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2021

CS_2020_080 - Autorisation d'ouverture de crédits 2021

CS_2020_081 - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : Commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées

CS_2020_082 - Programme travaux 2020 : deuxième tranche

CS_2020_083 - Chaufferie bois énergie de Ronno : Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur

CS_2020_084 - Chaufferie bois énergie de Saint Martin en Haut : Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur

CS_2020_085 - Renouvellement du contrat de concession Gaz : Accord de méthode sur les négociations



Le rapport d'activité est
une publication du SYDER
Syndicat Départemental
d'Énergies du Rhône

61 chemin du Moulin Carron
69474 DARDILLY Cedex.
Téléphone : 04 72 18 75 00
Fax : 04 75 33 84 91
Email : syder@syder.fr
Site Internet : www.syder.fr